

Compte rendu
de la réunion du Bureau métropolitain
du jeudi 03 décembre 2020

Le jeudi 03 décembre 2020, s'est réuni à 19 h 00, dans la salle Jean Germain de Tours Métropole Val de Loire, le Bureau métropolitain, dûment convoqué par Wilfried SCHWARTZ, Président de la Métropole, le vendredi 27 novembre 2020.

Nombre de membres présents : 25
Nombre de membres en exercice : 30

Etaient présents :

Wilfried SCHWARTZ, Cathy SAVOUREY, Philippe BRIAND, Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Laurent RAYMOND, Emmanuel DENIS, Cédric DE OLIVEIRA, Cathy MUNSCH-MASSET, Philippe CLEMOT, Christian GATARD, Marie QUINTON, Thierry CHAILLOUX, Alice WANNERROY, Jean-Patrick GILLE, Martin COHEN, Aude GOBLET, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Emmanuel DUMENIL, Bruno FENET, Régis SALIC, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel FRANCOIS, Christophe LOYAU-TULASNE.

Elus en visioconférence :

Sébastien MARAIS, Nathalie SAVATON, Christophe BOULANGER, Patricia SUARD.

Absent(s) excusé(s) :

Bertrand RITOURET.

B_20_12_03_001-ADMINISTRATION GENERALE - GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE, LA COMMUNE DE TOURS, LE SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURS.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** que le coordonnateur soit désigné, en annexe de la convention, pour chaque consultation,

- **ADOPTE** la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes permanent, jointe en annexe,

- **PRECISE** que l'examen des offres et le choix du titulaire du marché seront effectués selon les cas, par la commission d'appel d'offres du coordonnateur s'agissant des procédures formalisées, et par le coordonnateur s'agissant des procédures adaptées,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-président à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à ladite convention.

Vote à l'unanimité.

B_20_12_03_002–FINANCES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX COMMUNES DE LA METROPOLE.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** les subventions suivantes au titre du soutien de la Métropole :

- aux associations culturelles et sportives

Commune	Associations sportive	Montant
St-Cyr-sur-Loire	Reveil Sportif de Saint-Cyr-sur-Loire	4 000

- aux manifestations culturelles et sportives

Bénéficiaire Subvention	Objet Subvention	Montant 2020
Mairie de Saint-Avertin	Semaine culturelle grecque du 5 au 9 octobre complément	5 000

- **AUTORISE** Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président délégué ou Madame la Vice-Présidente déléguée à signer les conventions et leurs avenants qui, selon les dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application en date du 6 juin 2001, devront être conclues avec les associations bénéficiant d'une subvention dont le montant annuel dépasse 23.000 € ainsi que celles dont le montant est inférieur mais qui nécessitent l'établissement d'une convention.

Vote à l'unanimité.

B_20_12_03_003–FINANCES - DETTE GARANTIE - SAINT CYR SUR LOIRE - APPORT PARTIEL D'ACTIFS DE LA SOCIETE CDC HABITAT SOCIAL A LA SOCIETE ANONYME CENTRE LOIRE HABITAT - TRANSFERT DE GARANTIE D'EMPRUNT.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de l'apport partiel d'actif de la société CDC Habitat Social à la Société Anonyme Centre Loire Habitat.

- **PRECISE** que l'emprunt n°69669 souscrit par le Nouveau logis Centre Limousin, devenu CDC Habitat Social auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la construction de 22 logements sociaux PLUS et 10 logements sociaux PLAI, dits « Villa Choisille » situés Boulevard Charles de Gaulle à Saint Cyr sur Loire (37540), sera transféré en même temps que le patrimoine apporté à la Société Anonyme Centre Loire Habitat.

- **ACCEPTE** de transférer les garanties concernant les quatre lignes de financement n°5207915 (Fiche 510), n° 5207914 (Fiche 511), n° 5207913 (Fiche 512) et n°5207916 (Fiche 513) du prêt Caisse des dépôts et Consignations n° 69669 à la Société Anonyme Centre Loire Habitat.

Vote à l'unanimité.

**B_20_12_03_004–POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOVATION URBAINE -
PROLONGATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE DU CONSEIL LOCAL DE
SANTE MENTALE DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.**

Rapporteur : Monsieur Emmanuel FRANCOIS, membre du bureau.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la prolongation de la convention partenariale du CLSM jusqu'au 31 décembre 2022, conformément à la durée actuelle du contrat de ville métropolitain ;

- **DECIDE** de prévoir le passage du temps de travail de la coordinatrice du CLSM à temps plein à l'occasion du renouvellement de son contrat de travail en avril 2021.

Vote à l'unanimité.

**B_20_12_03_005–POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOVATION URBAINE - SIGNATURE
DE LA CONVENTION D'APPUI A LA STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.**

Rapporteur : Madame Cathy MUNSCH-MASSET, vice-présidente.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président ou la Vice-présidente déléguée à la Politique de la Ville et à la rénovation urbaine à signer la convention d'appui à la stratégie de lutte contre la pauvreté et tout document y afférent.

Vote à l'unanimité.

**B_20_12_03_006–POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT - PROGRAMMATION
DEFINITIVE 2020 DES OPERATIONS DE LOGEMENTS LOCATIFS AIDES ET
INTERMEDIAIRES ET AIDES AU LOGEMENT LOCATIF AIDE DE TOURS METROPOLE
VAL DE LOIRE POUR 2020.**

Rapporteur : Madame Aude GOBLET, vice-présidente.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de valider la programmation définitive 2020 des logements aidés et intermédiaires au titre des aides publiques à la pierre déléguées de Tours Métropole Val de Loire,

- **DECIDE** de valider la programmation définitive 2020 des opérations de logements aidés retenues au titre de la reconstitution de l'offre démolie dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain de Tours Métropole Val de Loire,

- **DECIDE** de valider la programmation 2020 des aides au logement aidé de Tours Métropole Val de Loire,

- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget 2020 de Tours Métropole Val de Loire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_20_12_03_007–POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT - PROGRAMMATION 2020 DES OPERATIONS DE REHABILITATION DU PARC SOCIAL.

Rapporteur : Madame Aude GOBLET, vice-présidente.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer les aides à la réhabilitation du parc social pour l'année 2020 récapitulées dans le tableau précédent pour un montant total de 897 500 € ;

- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer les pièces relatives à cette délibération.

Vote à l'unanimité.

B_20_12_03_008–POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT - FINANCEMENT DE 5 LOGEMENTS PLUS - ILOT BONNERIE TR3 - CHAMBRAY LES TOURS - PROGRAMMATION 2018 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLUS-PLAI) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 516.000,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %.

Rapporteur : Madame Aude GOBLET, vice-présidente.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**

Article 1 : Accord du garant

Tours Métropole Val de Loire accorde sa garantie, à hauteur de 50 % soit 258.000,00 € à Touraine Logement E.S.H., pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 516.000,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Banque des Territoires - Groupe Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 108607 constitué de trois lignes du Prêt.

- Prêt PLUS : 378.589,00 €
- Prêt PLAI : 62.411,00 €
- Prêt Booster 75.000,00 €

Ledit contrat est joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

L'affectation est la suivante :

PLUS – 5363140

- montant du prêt : 378.589,00 €
- durée de la période d'amortissement : 40 ans
- préfinancement : 14 mois avec paiement des intérêts en fin de préfinancement
- échéances : annuelles
- Index : livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base.
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- Double révisabilité

PLUS FONCIER - 5363139

- montant du prêt : 62.411,00 €
- durée de la période d'amortissement : 50 ans
- préfinancement : 14 mois avec paiement des intérêts en fin de préfinancement
- échéances : annuelles
- Index : livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base.
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- Double révisabilité

BOOSTER - 5363141

- montant du prêt : 75.000,00 €
- durée de la période d'amortissement : 40 ans
- durée de la phase d'amortissement n°1 : 20 ans
- durée du différé d'amortissement : 240 mois
- échéances : annuelles
- Index : Taux fixe 1,06 %
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- durée de la phase d'amortissement n°2 : 20 ans
- échéances : annuelles
- Index : livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base.
- Taux annuel de progressivité : 0 %

Ce prêt est destiné à financer la construction de 5 logements sociaux PLUS, dits « Ilot Bonnerie Tr3 » situés Eco quartier de la Guignardière à Chambray les Tours (37170).

Article 2 : Durée de la garantie

La garantie de Tours Métropole Val de Loire est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Touraine Logement E.S.H. dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Article 3 : Appel de la garantie

Tours Métropole Val de Loire s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Banque des Territoires - Groupe Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus.

Article 4 : Appel de ressources

Tours Métropole Val de Loire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Droit de réservation

Tours Métropole Val de Loire délègue son droit de réservation réglementaire à la commune de Chambray les Tours et ce, dans la limite des 20% réservés aux collectivités locales (sauf cas expressément spécifié).

Article 6 : Etendue et pouvoirs du signataire

Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire ou Madame la Vice-présidente déléguée à l'habitat sont autorisés au nom de Tours Métropole Val de Loire à intervenir au contrat de prêt.

Vote à l'unanimité.

B_20_12_03_009–POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT - FINANCEMENT DE 312 LOGEMENTS (REHABILITATION DU PARC SOCIAL PUBLIC) - TOURS HABITAT - CLOS MOREAU - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PAM) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 3.800.000,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %.

Rapporteur : Madame Aude GOBLET, vice-présidente.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- DECIDE

Article 1 : Accord du garant

Tours Métropole Val de Loire accorde sa garantie, à hauteur de 50 %, à Tours Habitat O.P.H. pour le remboursement de la somme de 1.900.000,00 € représentant 50 % du prêt PAM n° 112435 d'un montant total de 3.800.000,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Banque des Territoires - Groupe Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 112435 constitué de 1 ligne de Prêt.

- Prêt PAM : 3.800.000,00 €

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante du présent arrêté.

L'affectation est la suivante :

PAM - 5356421

- montant du prêt : 3.800.000,00 €
- durée de la période d'amortissement : 20 ans
- échéances : annuelles
- Index : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 45 points de base.

Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation thermique de 312 logements sociaux dits « Clos Moreau » situés Rue du Général Ferrié à Tours (37100).

Article 2 : Durée de la garantie

La garantie de Tours Métropole Val de Loire est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes

contractuellement dues par Tours Habitat O.P.H. dont il ne serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Article 3 : Appel de la garantie

Tours Métropole Val de Loire s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Banque des Territoires - Groupe Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus.

Article 4 : Appel de ressources

Tours Métropole Val de Loire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 5 : Droit de réservation

Tours Métropole Val de Loire délègue son droit de réservation réglementaire à la commune de Tours et ce, dans la limite des 20% réservés aux collectivités locales (sauf cas expressément spécifié).

Article 6 : Etendue et pouvoirs du signataire

Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire ou Madame la Vice-présidente déléguée à l'habitat sont autorisés au nom de Tours Métropole Val de Loire à intervenir au contrat de prêt.

Vote à l'unanimité.

B_20_12_03_010–GENS DU VOYAGE - CONVENTION AVEC L'ETAT POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.

Rapporteur : Monsieur Gérard DAVIET, membre du bureau.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de percevoir au titre de l'année 2020 la recette résultant de l'aide financière de l'Etat dénommée « Aide au Logement Temporaire 2 » pour la gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage existantes.

- **AUTORISE**, le membre du Bureau délégué aux Gens du Voyage à signer la convention annexée, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_20_12_03_011–GENS DU VOYAGE - REGLEMENT INTERIEUR DE L'AIRE DE GRANDS PASSAGES DES GENS DU VOYAGE - ACTUALISATION.

Rapporteur : Monsieur Gérard DAVIET, membre du bureau.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ADOPTÉ** le nouveau règlement intérieur pour l'aire de grands passages qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} mai 2021.

Vote à l'unanimité.

B_20_12_03_012–POLITIQUE FONCIERE ET PATRIMOINE - TOURS - PLAINE DE LA GLORIETTE - 29 AVENUE DE PONT CHER - ACQUISITION AUPRES DE LA VILLE DE TOURS.

Rapporteur : Monsieur Patrick LEFRANCOIS, membre du bureau.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'acquérir auprès de la Ville de Tours le bien sis 29 avenue de Pont Cher à Tours, cadastré section EY n°263 (135 m²) au prix de 45 000 € (quarante-cinq-mille euros) hors taxes ;

- **DIT QUE** les frais de géomètre éventuels et les frais d'acte notariés seront à la charge de Tours Métropole Val de Loire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur l'élu délégué à la politique foncière et au patrimoine métropolitain à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération, ainsi que l'acte authentique à intervenir dont l'établissement sera confié à Maître Anne LETEUIL, Notaire associé de la Société à Responsabilité Limitée "NLC – NOTAIRES LOIRE CONSEILS", titulaire d'un Office Notarial à Tours, 1 place Jean Jaurès.

Vote à l'unanimité.

B_20_12_03_013–POLITIQUE FONCIERE ET PATRIMOINE - ROCHECORBON - LOTISSEMENT DE SENS - ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION PUBLIQUE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET MONSIEUR ET MADAME BERBIGIER.

Rapporteur : Monsieur Patrick LEFRANCOIS, membre du bureau.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la constitution au profit de Tours Métropole Val de Loire d'une servitude de passage en tréfonds d'une canalisation publique d'assainissement des eaux usées, portant sur la parcelle cadastrée section AP numéro 227, d'une superficie de 5 707 m², sise à Rochecorbon, lotissement de Sens, appartenant à Monsieur et Madame Pascal BERBIGIER, conformément au plan et à la convention annexés ;

- **DIT QUE** les frais d'acte notarié liés à la présente constitution de servitude seront pris en charge par Tours Métropole Val de Loire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur l'élu délégué à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération, ainsi que tout acte authentique à intervenir dont l'établissement sera confié à Maître Jacques OFAICHE, notaire à Tours.

Vote à l'unanimité.

B_20_12_03_014–POLITIQUE FONCIERE ET PATRIMOINE - BALLAN MIRE - ZAC DE LA PASQUERAÏE - RUES P. DE RONSARD ET G. D'ESTREES - PARCELLE SECTION AL N°673 - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET CESSION A LA SET.

Rapporteur : Monsieur Patrick LEFRANCOIS, membre du bureau.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la désaffectation de l'emprise nouvellement cadastrée section AL numéro 673 d'une superficie d'environ 24 m² sise rues Pierre de Ronsard et Gabrielle d'Estrées à BALLAN-MIRE,

- **APPROUVE** le déclassement du domaine public métropolitain de ladite emprise cadastrée section AL numéro 673 d'une superficie d'environ 24 m² sise rues Pierre de Ronsard et Gabrielle d'Estrées à BALLAN-MIRE,

- **DECIDE** de céder au profit de la SET aménageur, l'emprise cadastrée section AL numéro 673, d'une superficie d'environ 24 m² sise rues Pierre de Ronsard et Gabrielle d'Estrées à BALLAN-MIRE, au prix d'un euro symbolique avec dispense de le verser, les frais d'acte authentique et de géomètre à intervenir étant à la charge de la SET,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou l'Elu délégué à la Politique Foncière et au Patrimoine Métropolitain à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération, ainsi que les actes authentiques à intervenir dont l'établissement sera confié à la SCP BRUGEROLLE-CÔME Notaires associés 11 Boulevard Léo Lagrange à BALLAN-MIRE, notaire de la SET.

Vote à l'unanimité.

B_20_12_03_015–POLITIQUE FONCIERE ET PATRIMOINE - SAINT-PIERRE-DES-CORPS - RUE DE LA MORINERIE - ACQUISITIONS DES PARCELLES POUR L'INSTALLATION DE M. GEFFARD.

Rapporteur : Monsieur Patrick LEFRANCOIS, membre du bureau.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'acquérir auprès de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps les parcelles sises rue de la Morinerie à Saint-Pierre-des-Corps, cadastrées section AI n°311 (18 m²), n°313 (2806 m²), n°316 (2261 m²), n°319 (16819 m²), n°323 (242 m²), n°325 (761 m²), n°328 (3140 m²), n°331 (970 m²), n°334 (4378 m²), n°337 (400 m²) au prix de 75 350 € (soixante-quinze-mille-trois-cent-cinquante euros) net vendeur et n°269 (138 m²) à titre gracieux, dans le cadre du transfert de la compétence « espaces publics », qui a été transférée par la commune de Saint-Pierre-des-Corps à Tours Métropole Val de Loire,

- **DIT QUE** les frais d'acte notariés seront à la charge de Tours Métropole Val de Loire, la commune de Saint-Pierre-des-Corps prenant en charge les frais de géomètre,

- **AUTORISE** la conclusion d'un avenant n°1 au bail rural environnemental afin que l'espace vert et le chemin d'accès cadastrés section AI n°337 soient entretenus par Monsieur GEFARD, le fermage restant fixé à 774.17 €, pour la 1^{ère} année de jouissance et l'actualisation sera réalisée conformément aux dispositions du bail signé le 15 novembre 2019,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur l'élu délégué à la politique foncière et au patrimoine métropolitain à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération, ainsi que l'acte authentique à intervenir dont l'établissement sera confié au notaire du vendeur en collaboration avec Maître Anne LETEUIL, Notaire associé de la Société à Responsabilité Limitée "NLC – NOTAIRES LOIRE CONSEILS", titulaire d'un Office Notarial à Tours, 1 place Jean Jaurès, représentant les intérêts de Tours Métropole Val de Loire.

Vote à l'unanimité.

B_20_12_03_016–POLITIQUE FONCIERE ET PATRIMOINE - FONDETTES - RUE DES PATYS - ACQUISITION DANS LE CADRE D'UNE REGULARISATION DE VOIRIE AUPRES DE MADAME BUTTERWORTH ET DE MADAME KHEFIF-SMITH.

Rapporteur : Monsieur Patrick LEFRANCOIS, membre du bureau.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'acquérir auprès de Madame Martine BUTTERWORTH, demeurant 5 rue des Patys à Fondettes, et de Madame Djamila KHEFIF-SMITH, demeurant 7 rue des Patys à Fondettes, la parcelle cadastrée section CM numéro 869, sise rue des Patys à Fondettes, d'une superficie de 5 m², selon le plan joint, moyennant l'euro symbolique ;

- **DIT QUE** les frais d'acte notarié liés à cette acquisition seront pris en charge par Tours Métropole Val de Loire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur l'élu délégué à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération, ainsi que tout acte authentique à intervenir dont l'établissement sera confié à Maître Alexandre HARDY, notaire à Tours (37000), 84 rue Marcel Tribut.

Vote à l'unanimité.

B_20_12_03_017–POLITIQUE FONCIERE ET PATRIMOINE - FONDETTES - RUE REMY BELLEAU - ACQUISITION DANS LE CADRE D'UN AMENAGEMENT DE VOIRIE AUPRES DE MADAME COLLIN.

Rapporteur : Monsieur Patrick LEFRANCOIS, membre du bureau.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'acquérir auprès de Madame Patricia COLLIN, demeurant 96 avenue du Général de Gaulle à Fondettes, la parcelle cadastrée section BC numéro 338, sise rue Rémy Belleau à Fondettes, d'une superficie de 32 m², selon le plan joint, moyennant l'euro symbolique ;

- **DIT QUE** les frais de géomètre ainsi que les frais d'acte notarié liés à cette acquisition seront pris en charge par Tours Métropole Val de Loire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur l'élu délégué à la politique foncière et au patrimoine métropolitain à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération, ainsi que tout acte authentique à intervenir dont l'établissement sera confié à l'Office Notarial de Fondettes.

Vote à l'unanimité.

B_20_12_03_018–POLITIQUE FONCIERE ET PATRIMOINE - FONDETTES - RUE DES BORDES - ACQUISITION DANS LE CADRE D'UN AMENAGEMENT DE VOIRIE AUPRES DE MONSIEUR FERIAU.

Rapporteur : Monsieur Patrick LEFRANCOIS, membre du bureau.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'acquérir auprès de Monsieur Pierre FERIAU, demeurant 19 rue des Bordes à Fondettes, les parcelles cadastrées section ZX numéros 1012, 1013, 1014 et 1015, sises rue des Bordes à Fondettes, d'une superficie respective de 73 m², 56 m², 50 m² et 41 m², selon le plan joint, moyennant l'euro symbolique ;

- **DIT QUE** les frais d'acte notarié liés à cette acquisition seront pris en charge par Tours Métropole Val de Loire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur l'élu délégué à la politique foncière et au patrimoine métropolitain à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération, ainsi que tout acte authentique à intervenir dont l'établissement sera confié à l'Office Notarial de Fondettes.

Vote à l'unanimité.

B_20_12_03_019–POLITIQUE FONCIERE ET PATRIMOINE - FONDETTES - RUE PIERRE DE RONSARD - ACQUISITION DANS LE CADRE D'UN AMENAGEMENT DE VOIRIE AUPRES DE MONSIEUR ET MADAME SONNET.

Rapporteur : Monsieur Patrick LEFRANCOIS, membre du bureau.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'acquérir auprès de Monsieur et Madame Dominique SONNET, demeurant 3 bis rue Pierre de Ronsard à Fondettes, la parcelle cadastrée section ZX numéro 1017, sise rue Pierre de Ronsard à Fondettes, d'une superficie de 13 m², selon le plan joint, moyennant l'euro symbolique ;

- **DIT QUE** les frais d'acte notarié liés à cette acquisition seront pris en charge par Tours Métropole Val de Loire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur l'élu délégué à la politique foncière et au patrimoine métropolitain à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération, ainsi que tout acte authentique à intervenir dont l'établissement sera confié à l'Office Notarial de Fondettes.

Vote à l'unanimité.

B_20_12_03_020–POLITIQUE FONCIERE ET PATRIMOINE - FONDETTES - ALLEE DES COSSONS - ECHANGE DANS LE CADRE D'UNE REGULARISATION DE VOIRIE AUPRES DE MADAME POUZACHE.

Rapporteur : Monsieur Patrick LEFRANCOIS, membre du bureau.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'acquérir auprès de Madame Christine POUZACHE, demeurant 29 allée des Cossons à Fondettes, les parcelles cadastrées section YH numéros 860 et 862, sises allée des Cossons à Fondettes, d'une superficie respective de 43 m² et 42 m², selon le plan joint ;

- **DECIDE** de céder au profit de Madame Christine POUZACHE, la parcelle cadastrée section YH numéro 863, sise allée des Cossons à Fondettes, d'une superficie de 49 m², selon le plan joint ;

- **DIT QUE** le présent échange sera réalisé moyennant le versement d'une soulte de 500 € au profit de Madame Christine POUZACHE ;

- **DIT QUE** les frais d'acte notarié liés à cet échange seront pris en charge par Tours Métropole Val de Loire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur l'élu délégué à la politique foncière et au patrimoine métropolitain à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération, ainsi que tout acte authentique à intervenir dont l'établissement sera confié à l'Office Notarial de Fondettes.

Vote à l'unanimité.

B_20_12_03_021–INNOVATION ECONOMIQUE ET POLES DE COMPETITIVITES - RAPPORT 2019 DU REPRESENTANT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM PATRIMONIALE VAL DE LOIRE (SEMPAT - SEPALE).

Rapporteur : Monsieur Thierry CHAILLOUX, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport 2019 présenté par le représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein du conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte Patrimoniale Val de Loire (SEMPAT-SEPALE).

Le Bureau métropolitain prend acte.

B_20_12_03_022–COMMERCE ET ARTISANAT - OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DETAIL POUR 2021 - AVIS CONFORME DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE RELATIF AUX SAISINES DES VILLES DE CHAMBRAY-LES-TOURS, SAINT-CYR-SUR-LOIRE, SAINT-PIERRE-DES-CORPS ET TOURS.

Rapporteur : Monsieur Bruno FENET, membre du bureau.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DONNE** un avis favorable aux demandes de dérogations des villes de Chambray-lès-Tours, de Saint-Cyr-sur-Loire et de Saint-Pierre-des-Corps, relatives aux ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2021 ;

- **DIT QUE** les avis correspondant à des demandes de communes au cours de l'année 2021, respectant la ligne de conduite métropolitaine précédemment énoncée, seront pris par arrêté ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_20_12_03_023–VOIRIE - LA RICHE - RUE ETIENNE MARTINEAU - CONVENTIONS DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE ET LOIRE.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les travaux de dissimulation des différents réseaux souples aériens effectués dans le cadre de l'aménagement de la rue Etienne Martineau à La Riche et délègue au SIEL la maîtrise d'ouvrage de la part métropolitaine de ces travaux pour un montant évalué à 37 883,96 € HT pour le réseau de télécommunication et à 26 678,05 € HT pour le réseau de distribution publique d'énergie électrique, ainsi que la prestation de maîtrise d'œuvre pilote du SIEL pour la coordination des travaux du réseau de télécommunication Numéricâble estimée à 3 703,80 € HT,

- **S'ENGAGE** à payer l'intégralité des travaux au coût réel,

- **AUTORISE** le président ou son représentant à solliciter et signer les conventions et toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_20_12_03_024–VOIRIE - LA RICHE - RUE DES HAUTES MARCHES DU N°2 AU N° 20 - CONVENTIONS DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE ET LOIRE.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les travaux de dissimulation des différents réseaux souples aériens effectués dans le cadre de l'aménagement de la rue des Hautes Marches du n°2 au n°20 à La Riche et délègue au SIEL la maîtrise d'ouvrage de la part métropolitaine de ces travaux pour un montant évalué à 33 844,27 € HT pour le réseau de télécommunication et à 20 871,03 € HT pour le réseau de distribution publique d'énergie électrique, ainsi que la prestation de maîtrise d'œuvre pilote du SIEL pour la coordination des travaux du réseau de télécommunication Numéricâble estimée à 3 986,19 € HT,

- **S'ENGAGE** à payer l'intégralité des travaux au coût réel,

- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer les conventions et toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_20_12_03_025–VOIRIE - CHAMBRAY-LES-TOURS - ROUTE DU SAINT LAURENT TRANCHE 2 - CONVENTIONS DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE ET LOIRE.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les travaux de dissimulation des différents réseaux souples aériens effectués dans le cadre de l'aménagement de la route du Saint-Laurent (tranche 2) à Chambray-les-Tours et délègue au SIEL la maîtrise d'ouvrage de la part métropolitaine de ces travaux pour un montant évalué à 52 803,41 € HT pour le réseau de télécommunication et à 43 707,25 € HT pour le réseau de distribution publique d'énergie électrique,

- **S'ENGAGE** à payer l'intégralité des travaux au coût réel,

- **AUTORISE** le président ou son représentant à solliciter et signer les conventions et toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_20_12_03_026–VOIRIE - LUYNES - RUE VICTOR HUGO N°13 AU N°25 (TRANCHE 1) - CONVENTIONS DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE ET LOIRE.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les travaux de dissimulation des différents réseaux souples aériens effectués dans le cadre de l'aménagement de la rue Victor Hugo du n°13 au n°25 (tranche 1)

à Luynes et délègue au SIEL la maîtrise d'ouvrage de la part métropolitaine de ces travaux pour un montant évalué à 40 131.53 € € HT pour le réseau de télécommunication et à 37 563.22 € € HT pour le réseau de distribution publique d'énergie électrique,

- **S'ENGAGE** à payer l'intégralité des travaux au coût réel,

- **AUTORISE** le président ou son représentant à solliciter et signer les conventions et toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

Le Directeur Général Adjoint,



Frédéric CHABELLARD